

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
De l'AN DEUX MILLE VINGT CINQ et le UN du mois de DECEMBRE
Commune de Rosnay

Ordre du jour :

- Délibération concernant une décision modificative pour l'acquisition d'un nouvel ordinateur
- Délibération concernant l'approbation du règlement du jardin du souvenir
- Point sur les travaux en cours
- Questions diverses

Date de la convocation: 24 novembre 2025

Étaient présents : Françoise BOUTROY ; Nicolas CARNOYE ; Dominique COUTELET ; Patricia GIANNETTA ; Philippe KHEDADI ; Julien PAUL ; Armelle SAGET

Absent :

-

Excusé : Fabien GOBREAU ; Bérénice ROUSSIN

Secrétaire de séance : Julien PAUL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ et le UN du mois de DECEMBRE, le conseil municipal de Rosnay s'est réuni et a délibéré selon l'ordre du jour mentionné dans la convocation du 24 novembre 2025.

Fabien GOBREAU donne son pouvoir à Patricia GIANNETTA.

La séance est ouverte à 19h35.

Le compte-rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité sans modification.

I. Délibération concernant une décision modificative pour l'acquisition d'un nouvel ordinateur

Monsieur le Maire informe le conseil municipal l'acquisition d'un nouvel ordinateur suite du passage de Windows 10 vers Windows 11.

Cout : 1305.60 euros TTC (installé)

Il est nécessaire d'effectuer une décision modificative pour procéder à son paiement.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal
DECIDE avec 8 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention**

d'effectuer une décision modificative de la façon suivante :

- Une dépense au chapitre 011 compte 615231 pour un montant de - 1306.00 euros
- 021 pour un montant de 1306.00 euros
- 023 pour un montant de 1306.00 euros
- Une dépense au chapitre 21 compte 2183 pour un montant de + 1306.00 euros

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
De l'AN DEUX MILLE VINGT CINQ et le UN du mois de DECEMBRE
Commune de Rosnay

II. Délibération concernant l'approbation du règlement du jardin du souvenir

Monsieur le Maire indique la nécessité de mettre en place un règlement pour le jardin du souvenir.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal
DECIDE avec 8 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention**

approuve le nouveau règlement pour le jardin du souvenir qui sera mis en place à partir de ce jour.

Indique que celui-ci sera affiché au cimetière et sera signé par les personnes autorisées à la dispersion des cendres.

III. Point sur les travaux en cours

- Nicolas CARNOYE est allé chercher les arbres fruitiers obtenus dans le cadre de l'opération *Coteaux propres*. Nous disposons de 8 arbres : 2 pommiers, 2 poiriers, 2 mirabelliers et 2 cerisiers. Ils seront plantés par l'employé communal à l'aire de jeux de l'école, au city, à l'ancien terrain de boules et dans l'espace vert du lotissement du Bois Jeanne.

IV. Questions diverses

- La galette des anciens, pour les habitants de plus de 65 ans, se déroulera le dimanche 11 janvier 2026 à 15h30. Un panier rosnaysien sera offert à cette occasion.
- Les vœux du maire se tiendront le vendredi 16 janvier 2026. Nous préparerons une carte de vœux avec l'invitation.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 20h35.

Rosnay, le 03 décembre 2025

